

# LE RÉSEAU

Direction des Laurentides-Lanaudière



## Détermination des limites de vitesse

### Première entente entre une municipalité et la Direction des Laurentides-Lanaudière

Par Isabelle Doyon

Une première entente concernant la détermination des limites de vitesse a été signée au mois de juin dernier entre la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et la Direction des Laurentides-Lanaudière. Cette entente permet à une municipalité d'établir des limites de vitesse différentes de celles qui sont prévues

au Code de la sécurité routière sur les chemins publics dont l'entretien est sous sa responsabilité.

En effet, selon l'article 628.1 du Code de la sécurité routière, « le ministre peut, pour la durée qu'il détermine, conclure avec toute municipalité une entente visant à la

soustraire de l'obligation de lui soumettre, selon le cas, un règlement, une résolution ou une ordonnance pris en application de l'article 627 concernant la vitesse. » C'est une première sur le territoire des Laurentides, mais c'est aussi la deuxième entente signée pour l'ensemble du Québec.



Photo : Karine Côté

Le maire de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, M. Claude Boyer, ainsi que le directeur de la Direction des Laurentides-Lanaudière, M. Mario Turcotte, lors de la signature de l'entente.

## PRUDENCE : Les animaux ne sont pas toujours sur les panneaux

Par Isabelle Doyon

Au Québec, plus de 7 000 accidents routiers impliquant la grande faune surviennent à chaque année. Dans les régions des Laurentides et de Lanaudière, c'est près de 500 accidents par année. Entre 2000 et 2002, plus de 80 % de ces accidents ont impliqué des cerfs. Les autres animaux qui reviennent le plus souvent sont les chiens, les orignaux et les ours. Une plus grande vigilance peut sauver la vie, particulièrement dans certaines régions pendant les périodes de pointe, soit les mois de juin et de juillet ainsi que les mois d'octobre et de novembre. Une attitude de conduite préventive demeure le meilleur atout.

Suite page 2

## Sommaire

Grande Faune .....	1-2	Aménagements cyclables .....	4
Traversée d'agglomération de Lavaltrie .....	3	Travaux routiers .....	5
Passage pour piétons .....	3	Gestion uniforme du réseau d'affichage .....	6
Des accès à la route sécuritaires .....	4	Installations de bandes rugueuses .....	7



## Mot du directeur

*La venue de l'automne se distingue d'abord par la rentrée scolaire, la rentrée parlementaire, la fin des vacances pour certains et le début d'une période plus calme pour d'autres. Au ministère des Transports, cette saison représente l'aboutissement des travaux entrepris durant l'été et le retour à la planification des autres projets.*

*Dans le présent numéro, nous vous présentons un mélange d'information qui par sa diversité saura intéresser chacun des lecteurs et lectrices.*

*Servir, un verbe combien significatif qui se conjugue au quotidien. Près de nous, de vous, un organisme au service des plus démunis favorise l'arrivée de l'automne pour récolter des dons qui serviront, l'année durant, à aider des gens dans le besoin. Cet organisme, c'est CENTRAIDE.*

*Au ministère des Transports, nous travaillons en étroite collaboration avec CENTRAIDE pour l'aider à aider ces gens qui aident les gens...*

*Durant la campagne, faites-en tout autant!*

*Bonne saison automnale!*

Le directeur,

Mario Turcotte, ing.

## Prudence : Les animaux ne sont pas toujours sur les panneaux (suite)

Voici quelques conseils de sécurité :

- ◆ Redoublez de prudence durant les périodes où le danger de heurter un animal est le plus grand, soit l'aube et le crépuscule, et ce, particulièrement en juin et en juillet ainsi qu'en octobre et en novembre.
- ◆ Soyez conscients du fait que heurter un chevreuil ou un orignal, ça n'arrive pas qu'aux autres! Respectez les limites de vitesse et soyez toujours vigilants, encore davantage dans les secteurs où des panneaux de signalisation indiquent la présence fréquente de cerfs de Virginie ou d'originaux.
- ◆ Ralentissez immédiatement si vous soupçonnez la présence de cervidés aux abords de la route.
- ◆ Actionnez vos freins à plusieurs reprises afin de signaler la présence de cervidés aux conducteurs qui vous suivent. Rappelez-vous que les cervidés peuvent se déplacer en petits groupes, particulièrement dans le cas du cerf.
- ◆ N'effectuez jamais de manœuvre brusque pour tenter d'éviter un cervidé au dernier moment; un accident beaucoup plus sérieux pourrait en résulter.



## Inauguration des nouveaux locaux de la Direction des Laurentides-Lanaudière

*Les nouveaux locaux de la Direction des Laurentides-Lanaudière, situés au 222, rue Saint-Georges à Saint-Jérôme, ont été inaugurés le 26 juin 2003. Le directeur, M. Mario Turcotte, a procédé à la coupure du ruban en compagnie des employés et des gestionnaires.*



Photo : Karine Côté

## Le milieu d'accueil sera consulté

Par Claude Ouimet

Dans l'éventail des projets en élaboration à la Direction des Laurentides-Lanaudière, on compte celui de l'aménagement des routes 138 et 131 dans le noyau urbain de la municipalité de Lavaltrie. Ce projet vise essentiellement à favoriser les déplacements et à améliorer la sécurité des usagers.



La route 138 dans le noyau urbain de la ville de Lavaltrie.

Photo : Michel Charbonneau

De concert avec la Ville de Lavaltrie et la Sûreté du Québec, le Ministère participe à l'élaboration des plans d'urbanisme afin que leur intégration au milieu urbain soit favorable et serve les intérêts de tous.

Inspirée du *Diagnostic de sécurité routière* déposé en mai 2002 par le ministère des Transports, la Table de concertation a ciblé cinq grandes orientations, lesquelles servent d'assises au projet de traversée d'agglomération en sol lavaltriois. Ces orientations sont : *la réduction du nombre d'accidents, la réduction de la vitesse pratiquée, la sécurité des piétons et des écoliers, la sécurité des cyclistes et le maintien du niveau de service des routes 138 et 131.*

## Les passages pour piéton : connaissez-vous le règlement?

Par : Claude Ouimet

Traverser une intersection avec feux de circulation est une action plutôt simple à accomplir en autant que les conducteurs et les piétons se respectent. Traverser une intersection sans feux, mais définie par le marquage de la chaussée, est quasi impossible. Pourquoi? Une simple question de non-respect du Code la sécurit routièr.

### NOTION 101

Le marquage sur la chaussée est un complément aux panneaux d'indication. Il fait partie du Code de la sécurité routière et nous devons tous s'y conformer.

En bon conducteur, vous devez, selon le Code de la sécurité routière, immobiliser votre véhicule pour permettre le passage aux piétons engagés dans un passage piétonnier qui

est situé à une intersection et qui n'est pas réglementé par des feux de circulation.

Vous devez également :

- Céder le passage à un piéton qui traverse au feu vert en face d'un signal blanc ou clignotant d'un feu pour piétons;
- Céder le passage à un piéton qui fait face à un feu vert, qu'il y ait ou non un passage pour piétons;
- Céder le passage aux piétons et aux cyclistes qui traversent une chaussée à une intersection réglementée par un signal d'arrêt.



Intersection avec feux de circulation : Deux lignes blanches parallèles indiquent l'espace réservé au passage pour piétons.

Intersection sans feux ou signal d'arrêt, ainsi qu'entre les intersections : des lignes jaunes délimitent le passage.

À la lumière de ces grandes orientations, le sous-comité des consultations publiques reconnaît la pertinence d'amener le milieu d'accueil, à savoir les citoyens, à s'engager dans la démarche d'élaboration d'un projet d'aménagement. Un plan de communication a été soumis pour approbation de la Table de concertation avant sa mise en œuvre.

### Nouvelle porte d'entrée au Québec aménagée à Grenville-sur-la-Rouge

La borne d'accueil de Grenville-sur-la-Rouge, aménagée au mois de décembre 2002, est l'une des 16 bornes d'accueil installées aux principales entrées du Québec.

Arborant l'emblème floral du Québec, l'iris versicolore, les bornes d'accueil, de type structural, souhaitent la bienvenue dans les quatre langues officielles des Amériques : le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais.



La borne d'accueil de Grenville-sur-la-Rouge, située à l'intersection de la route 344 et de la rue Principale, photographiée de nuit, au printemps dernier.

Photo : Gervais Pigeon

# Des accès à la route sécuritaires

Par Isabelle Doyon

**La Direction des Laurentides-Lanaudière a lancé, au printemps dernier, le dépliant *Des accès à la route sécuritaires*. Ce dernier traite de la collaboration des personnes dont les propriétés sont situées en bordure des routes et les informe des procédures à suivre afin que l'intégrité des infrastructures soit respectée à l'occasion de travaux dans l'emprise routière.**

Le propriétaire d'un terrain situé en bordure d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports doit prendre en considération que sa propriété ne débute qu'à la limite de l'emprise routière. Celle-ci est un corridor qui comprend les éléments de la route, soit les voies de circulation, les accotements, les fossés et les bermes.

Ces dernières sont l'espace restant entre le haut du talus extérieur et la limite de l'emprise. Une façon simple de trouver la limite lorsqu'un terrain n'est pas borné est de se référer à l'emplacement des poteaux des services publics (électricité et téléphone); ils sont généralement situés à la limite de l'emprise routière.

Le Ministère met l'accent sur la conformité de trois éléments des extrémités des accès, soit l'utilisation de tuyaux biseautés ou avec buses, la pente du remblai et la géométrie (largeur et rayon). Le propriétaire est responsable de l'entretien de son accès, tel qu'il est stipulé dans la Loi sur la voirie. Toute

modification (élargissement, reconstruction, asphaltage, etc.) ou tout nouvel accès exige, au préalable, l'autorisation (article 23 de la Loi sur la voirie) ou la municipalité responsable, selon le type de route en question. D'autre part, lorsque le Ministère exécute des travaux majeurs d'amélioration d'une route, il en profite généralement pour rendre plus sécuritaires les accès qui ne sont pas conformes. la



Pour plus de précisions, vous pouvez vous procurer le dépliant *Des accès à la route sécuritaires* au centre de services de votre secteur.

## Des aménagements cyclables

Par Claude Ouimet

**Au Québec, les cyclistes ont le droit de circuler sur la majorité des routes, à l'exception des autoroutes. Les automobilistes et les camionneurs doivent donc redoubler de prudence lorsqu'ils les aperçoivent à l'extrême droite de la chaussée. Pour améliorer la sécurité des cyclistes sur les itinéraires cyclables, qui se multiplient de plus en plus, quatre types d'aménagements sont utilisés dont les accotements asphaltés.**

### ACCOTEMENTS ASPHALTÉS

Les accotements asphaltés des routes permettent aux cyclistes de partager la route avec les automobilistes et les camionneurs. La largeur de ces accotements varie de 1 mètre à 1,75 mètre. Ils sont délimités par une ligne blanche, et les cyclistes y circulent dans le même sens que les autres véhicules.

Ces aménagements étant relativement nouveaux au Québec, un panneau de signalisation spécifique est utilisé pour indiquer aux automobilistes et aux camionneurs la présence possible de cyclistes sur l'accotement asphalté de la route.



### LA ROUTE VERTE

Le Programme d'aide au développement de la Route verte permet, depuis quelques années, de soutenir financièrement les milieux locaux dans leurs efforts pour favoriser le déploiement d'un réseau cyclable de plus de 4 300 km à l'échelle du Québec. Globalement, les projets autorisés cette année représentent des investissements de plus de 1,3 M\$. En Laurentides-Lanaudière, cela se traduit par une aide financière de 177 178 \$ pour la réalisation d'un projet de 3,4 km dans la circonscription d'Argenteuil, de 9 075 \$ pour l'aménagement de 170 m de pistes cyclables et 700 m de chaussée désignée dans la municipalité de Lanoraie. Ces montants s'ajoutent aux 3,2 M\$ d'investissements déjà consentis sur le réseau routier du ministère des Transports pour la réalisation de voies cyclables sur l'itinéraire provincial de la Route verte.



## PRINCIPAUX CHANTIERS

Voici les principaux chantiers en cours :

Même si la fin de la saison approche à grands pas, plusieurs chantiers sont toujours en cours sur les routes de la région. Le ministère des Transports du Québec ainsi que la Sûreté du Québec rappellent aux usagers de la route d'être prudents lorsqu'ils traverseront les zones de travaux. Il y a une surveillance accrue de la part des policiers sur l'autoroute 50 à Mirabel et dans la voie de raccordement liant l'autoroute 15 à la route 117 à Saint-Jérôme.

### Autoroute 15 - Route 117 / Saint-Jérôme

**Pont au-dessus de la Rivière du Nord**  
Réfection du tablier et  
des poutres du pont  
Coût du projet : 2 310 000 \$  
Échéance : novembre 2003

### A-50 / Mirabel (boul. Henri-Fabre)

Réaménagement de l'autoroute et  
construction d'un nouvel échangeur – 2 km  
Coût du projet : 9 020 000 \$  
Échéance : novembre 2003

### Route 323 / Amherst

Asphaltage – 6,7 km  
Coût du projet : 454 000 \$  
Échéance : octobre 2003

### Chemin du Poisson-Blanc / Notre-Dame-du-Laus

Réfection du pont  
(pilier et tablier)  
Coût du projet : 1 600 000 \$  
Échéance : décembre 2003

### Chemin Saint-Donat / Saint-Donat, Val-des-Lacs, Lac-Supérieur

Construction et asphaltage – 31,4 km  
Coût du projet : 10 000 000 \$

#### POUR S'INFORMER SUR LES TRAVAUX ROUTIERS

1 877 393-2363

(450) 756-2363 (Joliette)  
(514) 284-2363 (Montréal)

#2363  
Bell Mobile (Sans frais)

www.mtq.gouv.ca

Au nom de la vie,  
**RALENTISSEZ!**

Transports  
Québec

## Notre-Dame-du-Laus Travaux sur le pont du Poisson-Blanc

Par Alexandre Gaudreau

Le ministère des Transports procède actuellement à la rénovation du pont du Poisson-Blanc à Notre-Dame-du-Laus.

Les travaux consistent en :

- La reconstruction de deux piliers;
- La réfection partielle du tablier.

### GESTION DE LA CIRCULATION

Pour la première partie des travaux, qui ont commencé à la fin août et se poursuivent jusqu'à la fin du mois de novembre, la circulation sera maintenue sur le pont existant. Toutefois, il y a présentement possibilité de fermeture ponctuelle du pont, soit entre 9 h et 12 h et/ou entre 13 h et 15 h, du lundi au jeudi.

Entre le 15 novembre et le 15 décembre, le pont sera complètement fermé pendant quatre jours, soit du lundi midi au vendredi midi.

### TRANSPORTS DES PERSONNES

Pendant la fermeture complète du pont, des services de navettes maritime et terrestre seront offerts. La traversée s'effectuera deux fois par heure et ce, 24 heures sur 24.



Photo : Luc Diotte

*Le pont du Poisson-Blanc sur le chemin du Poisson-Blanc à Notre-Dame-du-Laus lors des travaux exécutés à la mi-septembre.*

**Navette maritime :** une embarcation de type ponton, capable d'accueillir au moins sept personnes, sera mise à la disposition des usagers.

**Navette terrestre :** deux services de navette terrestre seront offerts. Un entre le quai ouest et les résidences, et l'autre entre le quai est et le stationnement arrière de l'église située sur la route 309, au centre du village de Notre-Dame-du-Laus.

## Le remblai léger

Dans le projet de la construction de l'échangeur Henri-Fabre et l'autoroute 50, le Ministère a prévu la construction d'un remblai léger à l'approche du pont d'étagement. La nécessité du remblai léger est d'alléger le remblai d'approche d'un pont pour diminuer les tassements de la route et/ou augmenter la stabilité du remblai. Le matériel utilisé dans ce contrat est le polystyrène. Cette technique est utilisée depuis longtemps par le Ministère. D'autres matériaux peuvent être utilisés en fonction des coûts et de leur disponibilité. À titre d'exemple, des pneus déchiquetés ou encore des copeaux de bois peuvent servir de remblai léger.



Photo : Marc-André Therrien

# Une démarche systématique qui augmentera l'efficacité des messages

Par Alexandre Gaudreau

Lorsque nous empruntons les routes du Québec, les panneaux d'affichage des annonceurs commerciaux, de la signalisation routière officielle du ministère des Transports et de la Société de l'assurance automobile du Québec nous interpellent. Jusqu'à présent, aucune procédure ne régissait l'installation de ces panneaux. Le Ministère travaille en ce moment à un projet, encore embryonnaire, de gestion uniforme du réseau d'affichage à la grandeur du Québec.

La gestion uniforme du réseau d'affichage consiste à installer des structures permanentes à divers endroits prédéterminés. La vérification des sites actuels et la détermination de nouveaux sites conformes à la réglementation officielle sont présentement en cours. Le nouveau système sera constitué approximativement de 325 structures pour l'ensemble du territoire québécois et d'environ 39 structures pour les Laurentides-Lanaudière.

Ce projet vise à augmenter l'impact des messages de sensibilisation en matière de sécurité routière, à faciliter le chan-

gement des messages et à harmoniser le réseau d'affichage avec les présentes codifications.

Afin d'optimiser la visibilité et la lisibilité des panneaux, leur dimension sera accrue. De plus, les messages seront soumis à une rotation uniforme dans toutes les régions. Ainsi, dans l'avenir, les messages concernant notamment la conduite hivernale et la période de dégel seront placés dans un environnement susceptible d'attirer davantage l'attention des usagers de la route. Les installations seront plus esthétiques, plus efficaces et surtout, plus sécuritaires.

Du 6 au 10 octobre 2003

## CENTRAIDE tend la main... ouvrez votre cœur!

Lorsque vous versez un don à Centraide vous participez directement au changement communautaire. L'impact de votre contribution financière se répercute au niveau des nombreux programmes financés par Centraide, que ce soit pour venir en aide à des enfants dans le besoin... ou redonner de l'espoir à une personne âgée. Un don à Centraide, c'est la promesse d'un avenir meilleur.

Source : [www.centraide.ca](http://www.centraide.ca)



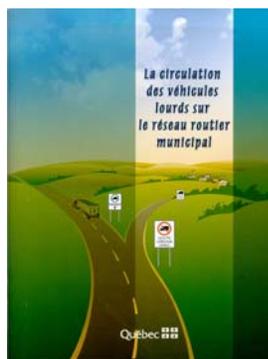
## Nouvelles publications



*Les systèmes de transport intelligents : Un monde à découvrir!* est un dépliant qui informe des enjeux en matière de transport, de l'amélioration des transports par les nouvelles technologies, des systèmes de transport intelligents ainsi que du plan stratégique québécois.



Le bon voisinage explique que pour vivre en bon voisinage avec le ministère des Transports, il faut demander les autorisations appropriées avant d'entreprendre des travaux à l'intérieur de l'enprise routière.



La publication *La circulation des véhicules lourds sur le réseau routier municipal* (4<sup>e</sup> édition) est un outil pour les gestionnaires du réseau routier municipal qui désirent interdire la circulation de véhicules lourds sur les chemins municipaux et harmoniser leurs règlements et leurs restrictions avec ceux du ministère des Transports afin d'assurer un réseau routier fonctionnel et sécuritaire.



Le dépliant *Les transports et les changements climatiques* informe de l'implication du ministère des Transports dans la lutte contre les gaz à effet de serre.

Des exemplaires de ces publications sont disponibles au ministère des Transports.

# Les bandes rugueuses font leur travail

Par Claude Ouimet

Le ministère des Transports dans la région des Laurentides-Lanaudière (DLL) installe depuis l'automne 2001 des bandes rugueuses en bordure des accotements des autoroutes. Ce nouveau procédé a pour ultime raison la sécurité des usagers en prévenant les accidents avec dommages importants occasionnés par la somnolence ou une distraction des conducteurs.



En 2003, c'est 108,5 km de bandes rugueuses qui seront installées en bordure des autoroutes 25, 31, 40 et 640. Un contrat de moins de 82 000 \$ permettra cette installation sur les autoroutes desservies par les directions des Laurentides-Lanaudière et Laval-Milles-Îles, de nous informer Joanès Dorcély, responsable de ce dossier à la DLL.

Stratégiquement, les bandes rugueuses sont discontinues dans les situations suivantes :

- Aux bretelles d'entrée et de sortie où elles sont décalées vis-à-vis le musoir;
- À l'approche des ponts, elles sont interrompues à 1 m de part et d'autre;
- À l'approche d'une zone résidentielle, elles sont interrompues à 200 m de part et d'autre.

## Les fossés québécois, là où se rencontrent les objets inusités

Par Alexandre Gaudreau

De nos jours, les automobilistes se doivent de porter un soin jaloux à leur chargement. En effet, selon l'article 471 du Code de la sécurité routière, il est interdit de conduire un véhicule routier dont le chargement n'est pas solidement retenu ou suffisamment recouvert de manière à ce qu'aucune partie de celui-ci ne puisse se détacher ou se déplacer du véhicule. Les contrevenants risquent de se voir remettre une contravention variant entre 175 \$ et 2 100 \$ selon l'infraction identifiée au règlement. En écoutant les témoignages de certains patrouilleurs, nous pourrions être portés à croire que bon nombre d'usagers de la route ne respectent pas ce règlement.

Vous avez probablement déjà vu l'image du pêcheur qui pense avoir attrapé un gros poisson et qui sort finalement une botte de l'eau. On peut facilement faire un parallèle avec cette image et les vaillants patrouilleurs du ministère des Transports. Ces derniers ont le mandat de s'assurer que tout est en règle sur les routes qu'ils patrouillent. Le fait qu'ils trouvent de temps à autre des enjoliveurs ou des silencieux qui jonchent les abords des routes semble normal si nous tenons compte de la densité de la circulation quotidienne.



Par contre, ça devient plus inusité lorsqu'ils nous racontent avoir déjà ramassé des portefeuilles, des sacs à main, des bicyclettes, des skis, des échelles, des réfrigérateurs, des cuisinières, des armes à feu, une chaloupe, ALOUETTE! Si vous êtes encore debout, vous serez surpris d'apprendre que ce printemps, ils ont même trouvé un piano! Accordé ou pas, c'est toute une cueillette!

Pour la sécurité de tous, assurez-vous que la marchandise que vous transportez est toujours bien attachée. Un simple oubli ou une négligence peut entraîner des conséquences très graves. Alors, pensez-y!

## Le site Internet du ministère des Transports fait peau neuve

Certains internautes ont peut-être déjà remarqué la nouvelle présentation de notre site Internet. En effet, dans le but de mieux répondre aux besoins des usagers et de se rajeunir, le site du Ministère s'est donné un nouveau visage. Le contenu du site n'a pas changé, mais l'arborescence a été améliorée et la navigation est entièrement refaite. C'est avec la mise en œuvre du Programme d'identification visuelle (PIV) que le gouvernement du Québec s'est engagé à uniformiser la présentation des sites Web de ses divers ministères et organismes. Sous la rubrique *En région* se trouve toujours une section entièrement dédiée à la région des Laurentides-Lanaudière ([www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca)). Bonne navigation!

## Réseau-jeunesse.mtq

Le ministère des Transports du Québec a désormais sa table jeunesse. Sous l'appellation *Réseau-jeunesse.mtq*, la table vise à créer des échanges sur les préoccupations des jeunes et à favoriser l'intégration des jeunes recrues au Ministère. Elle est composée de 22 employés âgés de 35 ans et moins représentant toutes les directions générales et les six corps d'emploi (gestionnaire, ingénieur, professionnel, technicien, employé de soutien et ouvrier). La Direction des Laurentides-Lanaudière compte 22 employés de 35 ans et moins, dont une employée qui agit à titre de substitut à la table jeunesse.

## SAVIEZ-VOUS QUE...

La Direction des Laurentides-Lanaudière a sous sa responsabilité 2 320,5 kilomètres de routes qui sont répartis entre les centres de services de la façon suivante :

Centre de services de Saint-Jérôme : 182,5 km, soit 8 %  
Centre de services de Joliette : 861,7 km, soit 37 %  
Centre de services de Lachute : 420,8 km, soit 18 %  
Centre de services de Mont-Laurier : 855,5 km, soit 37 %

### Des 2 320,5 km de routes, on compte :

169,2 km d'autoroutes;  
450,8 km de routes nationales;  
762,3 km de routes régionales;  
918,7 km de routes collectrices;  
19,5 km d'accès aux ressources.

### Principaux axes routiers :

Autoroutes 15, 25, 31, 40, 50  
Routes 117, 125, 131, 148, 158, 309, 323, 327 et 329.

Le Réseau est un bulletin d'information destiné aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec. Pour tout renseignement ou pour obtenir des copies additionnelles, vous pouvez communiquer avec Pierrette Larivière au (450) 569-7414, poste 4015 ou à l'adresse électronique suivante : [pilariviere@mtq.gouv.qc.ca](mailto:pilariviere@mtq.gouv.qc.ca)

## Ministère des Transports du Québec Direction des Laurentides-Lanaudière

- Service des inventaires et du Plan
- Service des projets
- Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
- Service du soutien à la gestion

222, rue Saint-Georges, 2<sup>e</sup> étage  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9  
Téléphone : (450) 569-3057  
Télécopieur : (450) 569-3072  
Courriel : [dll@mtq.gouv.qc.ca](mailto:dll@mtq.gouv.qc.ca)

### CENTRE DE SERVICES DE SAINT-JÉRÔME

4, boul. de La Salette  
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5G5  
Téléphone : (450) 569-3064  
Télécopieur : (450) 569-3073

### CENTRE DE SERVICES DE LACHUTE

805, chemin Béthanie C.P. 368  
Lachute (Québec) J8H 3X9  
Téléphone : (450) 562-0221  
Télécopieur : (450) 562-1918

### CENTRE DE SERVICES DE MONT-LAURIER

847, boulevard A-Paquette  
Mont-Laurier (Québec) J9L 1L6  
Téléphone : (819) 623-1041  
Télécopieur : (819) 623-4255

### CENTRE DE SERVICES DE JOLIETTE COORDINATION TERRITORIALE DE L'EXPLOITATION

1163, boulevard Manseau  
Joliette (Québec) J6E 3G9  
Téléphone : (450) 759-5661  
Télécopieur : (450) 755-6508

### SOUS-CENTRE DE SERVICES DE MONT-TREMBLANT

1501, route 117  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X9  
Téléphone : (819) 425-2781  
Télécopieur : (819) 425-8552

### SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-VÉRONIQUE

121, boulevard Fernand-Lafontaine (opérationnel en période estivale seulement)  
Sainte-Véronique (Québec) J0W 1X0  
Téléphone : (819) 275-3411

### SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-JULIENNE

2502, Route 125 (opérationnel en période estivale seulement)  
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0  
Téléphone : (450) 834-8511

[www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca)

Rédaction : Isabelle Doyon, Alexandre Gaudreau, Claude Ouimet

Mise en page : Karine Côté, Isabelle Doyon

Révision linguistique : Isabelle Turgeon

Courrier de 2<sup>e</sup> classe

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1705-1401

Tirage : 350